

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WALBACH
DE LA SEANCE DU 23 Mai 2024**

Le 23 mai 2024 à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Walbach se sont réunis dans la salle du Conseil à la mairie suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Philippe BETTER en date du 07/05/2024.

Conseillers présents : M. et Mmes BETTER Philippe Maire, BUECHER Jean-Paul, THORR Fabienne, Adjoints, M. et Mmes BRUNN Aurélien, DIRINGER Thierry, FISCH André, GASSMANN Elodie, SAVEY DUVAL Valérie, POINSIGNON Céline, FLICKINGER Michèle, MEYER Alain, MAIRE Christian, Conseillers.

Conseiller excusé : M. Martin TOME

Conseillers excusés avec procuration :

M. André SCHUMACHER donne procuration M. Philippe BETTER
Mme Véronique SENDEL donne procuration à Mme Valérie SAVEY DUVAL

La séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe BETTER.
Le Conseil Municipal désigne, conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Mme Elodie GASSMANN, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Approbation procès-verbal séance du 19/03/2024**
2. **Budget : Décision modificative**
3. **Demande de fonds de concours à Colmar Agglomération**
4. **Travaux enrobé Square Sissler suite aux travaux d'assainissement**
5. **Convention de droit de passage**
6. **Convention de terrain (ONF et Commune de LABAROCHE)**
7. **Eclairage Public Zellmatten 2**
8. **Travaux de voirie**
9. **Travaux engrillagement : participation de chaque partie**
10. **Nomination garde-chasse**
11. **Elections Européennes du 09/06/2024**
12. **Compte-rendu des Adjoints**
13. **Divers**
14. **Demandes d'urbanisme**

Point 1 : Approbation du procès-verbal séance du 19/03/2024

Rapporteur : le Maire

Les Conseillers municipaux approuvent à l'unanimité et signent le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2024. Aucune observation n'est émise.

Point 2 : Budget : Décision modificative**Rapporteur : Le Maire**

Une erreur s'est glissée dans le budget primitif 2024, en effet avec la mise en place du C.F.U. (Compte Financier Unique), cela perturbe la compréhension des résultats à reporter. Il n'avait pas lieu de reporter le déficit de l'année de 2022, d'un montant de 5 533.64€, il faut donc rajouter ce montant au compte 002, qui correspond au report de l'excédent de fonctionnement.

Dans un second temps la trésorerie, nous a rendu attentif, au fait de prévoir des provisions pour les titres impayés, c'est-à-dire des provisions pour créances (c/6817) et admissions en non-valeurs (c/6451).

Ensuite, des études faites en 2020 et 2021 ont été suivies de travaux, il convient donc d'intégrer des immobilisations en dépenses et en recettes au comptes c/203x-041 et c/231x-041. Il s'agit du diagnostic avant travaux de la salle informatique de l'école, du diagnostic énergétique de la salle des fêtes, de la rédaction du plan de gestion différenciée, du contrat AMO des travaux de l'église et du pack office.

Une demande de subvention exceptionnelle, a été demandée, pour soutenir une famille d'un élève de l'école en difficulté, afin qu'il puisse participer à la classe de découverte.

Toujours concernant, l'école et l'Association Les Enfants D'Abord qui se mobilisent pour garder une classe ouverte, une subvention exceptionnelle a été demandée pour financer la création de banderoles.

Pour finir, lors de l'élaboration du budget, la cotisation prévue pour le Groupement des Employeurs Forestiers avait été estimée à 15 000€, il y a lieu de l'augmenter de 500€.

Ces différents montants n'ont pas été prévus au budget, c'est pourquoi il est nécessaire de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés adopte la Décision Modificative N°1 du budget général 2024 comme suit :

**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF
EX. 2024**

Article	DEPENSES		RECETTES	
	Invest.	Fonct.	Invest.	Fonct.
002 - Déficit 2022 - pour excédent de fonctionnement à report				5 533,64
65568 Cotisations Synd. Empl. Forest.		500		
6817 Provisions pour créances		500		
6541 Admissions en non-valeurs		500		
65748 - Subvention banderole école -Les enfants d' Abord		100		
65748- Subv. Excep. Famille en difficulté		150		
231x-041 - Intégration immobilisation	13 913 ,50			
203x-041- Intégration immobilisation			13 913,50	
TOTAUX	13 913,50	1 750	13 913,50	5 533,64

diff 3 783,64

Point 3 : Demande de fonds de concours à Colmar Agglomération**Rapporteur : Le Maire**

La commune de Walbach dispose d'une enveloppe de 149 958 € euros au titre de Fonds de Concours 2023 -2026, de 17 532 € au titre de Fonds de Concours 2023 -2026 énergie et de 4 875.30 € au titre des Fonds de concours exceptionnels EP.

Il est proposé de solliciter une partie de cette enveloppe pour le financement de la participation communale des travaux de voirie : rue du Presbytère, rue de la Gare et la voirie perméable au Zellmatten 2.

Le plan de financement se rapportant à ces projets est le suivant :

Projet	Coût HT estimatif	Subv. CEA, Région TEA	Solde à la charge de la commune	FDC énergie	FDC except. EP	FDC	Ratio FDC/C oût
Voirie perméable Zellmatten 2	24 098,40 €		24 098,40 €	12 049,20 €			50%
Voirie rue du Presbytère	25 368,60 €		25 368,60 €		4 875.30 €	7 809 €	50%
Voirie rue de la Gare	9 787 €		9 787 €			4 893.50 €	50%
TOTAL	59 254 €		59 254 €	12 049,20 €	4 875,30 €	12 702,50 €	

Reste à charge pour la commune : 29 627 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Sollicite des fonds de concours comme suit :
 - 12 702,50 € au titre des Fonds de concours 2023-2026
 - 4 875,30 € au titre des Fonds de concours exceptionnels EP
 - 12 049,20€ au titre des Fonds de concours 2023-2026 énergie
- Décide d'affecter les Fonds de concours comme le tableau ci-dessus
- Approuve les plans de financement prévisionnels ci-dessus
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 4 : Travaux enrobé Square Sissler suite travaux assainissement

Suite aux travaux d'assainissement, rue du Muguet, rue Ribeaupierre, Square Sissler et rue Guirsberg, des travaux d'enrobé vont être entrepris. La clé de répartition de ces travaux est la suivante :

- **COLMAR Agglomération** : 2 768 m² repris pour un montant total de 83 040 €. Ajouté à cela la réfection des trottoirs rue du Muguet (88 m²). Cela porte le total à **85 064 €**
- **Commune de Walbach** : 683 m² repris, soit un montant à prendre en charge de **26 226.60 €** (soit 1569.60 € pour les bordures et 24 660 € pour l'enrobé)

Et un courrier information a été distribué aux habitants concernés par ces travaux, afin de les informer de l'impossibilité de faire des travaux qui nécessiteraient l'ouverture de la voirie pendant 3 ans (sauf urgence)

Point 5 : Convention de droit de passage

M. XXX XXXXX a demandé un droit de passage en forêt communale afin d'aménager des nouvelles parcelles de vignes en bordures de forêt. Section 03.

Si la Commune de Walbach accepte un droit de passage, il y a lieu d'établir une convention et d'en définir les modalités :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'établir un droit de passage à M. XXX XXXXX selon les modalités suivantes :

- Durée : 9 ans
- Frais de création de piste et d'entretien à sa charge
- Passage accordé uniquement pour l'aménagement des parcelles. Pour l'entretien des vignes, la taille et les vendanges, il doit se mettre en lien avec son collègue viticulteur pour utiliser le chemin existant et devra apporter la preuve d'un accord avec le viticulteur concerné.
- Respect des périodes de chasse et brame du cerf
- La commune ne pourra être tenue responsable des possibles dégâts sur les engins agricoles lors de l'utilisation de la piste
- Coût : 0€
- Protection des vignes contre le gibier à sa charge

Point 6 : Convention de terrain (O.N.F. et Commune de LABAROCHE)

Rapporteur : Le Maire

La concession de passage de conduite d'eau avec la Commune de Labaroche arrive à son terme, le 31/12/2024.

La commune de Labaroche sollicite le renouvellement de cette concession, cela concerne les parcelles 3 et 4 du ban communal de Walbach pour une conduite d'eau de 215 mètres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de renouveler la concession de passage de conduite d'eau avec la Commune de Labaroche.

La convention de terrain avec la Commune de Zimmerbach arrive également à échéance. La commune de Walbach, va demander le renouvellement de cette concession. Il s'agit une concession de passage de conduite d'eau dans la parcelle forestière n° 9 de la forêt communale de Zimmerbach, section n° 18 – parcelle n° 15.

L'installation comprend une conduite d'une longueur de 50 mètres

Point 7 : Eclairage Public Zellmatten 2

Rapporteur : Le Maire

M. le Maire présente le devis, établi par VIALIS concernant la rénovation de l'éclairage public du lotissement Zellmatten 2, les 17 points lumineux seront équipés en LED, comme le reste du village. Le montant s'élève à 16 578€, pourront faire diminuer le coût : une prime C.E.E., une subvention de Territoire Energie Alsace et une demande d'aides aux Fonds Verts. Afin de demander les différentes subventions, il y a lieu de prendre une délibération, afin d'acter ces travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Emet un avis favorable pour la rénovation de l'éclairage public du lotissement du Zellmatten 2,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à demander les différentes subventions.

Point 8 : Travaux de voirie

Rapporteur : M. le Maire

L'entreprise EUROVIA a programmé les travaux de voiries, décidés en Commission des Travaux, semaines 28 et 29 c'est-à-dire du 08 au 19/07/2024. Il s'agit des rues suivantes :

- Rue du Presbytère
- Rue de la Gare
- Passage rue des Pommiers/ Acacias

Les nids de poule dans la chaussée, rue de la Mairie et la rue Saint Sébastien feront l'objet d'une réfection, c'est -à-dire que les trous seront comblés selon la technique blowpatcher.

Des études vont être faites afin d'évaluer le coût de la réfection globale de la rue de la Mairie en enterrant les réseaux secs.

Suite aux travaux d'assainissement quartier Square Sissler, l'enrobé sera réalisé par l'entreprise ARKEDIA, fin mai ou début juin.

Point 9 : Travaux engrillagement : participation de chaque partie

Rapporteur : La Maire

Des travaux d'engrillagement ont été faits, par les agents du service technique, aidés par les viticulteurs, section 09 vers Zimmerbach et section 23 vers Wihr-au-Val. Il reste à poser un portail. Le montant total des travaux s'élève à 10 676.77€, matériel et taux horaire des agents compris.

Il s'agit maintenant, de définir un mode de calcul pour la participation des viticulteurs. Lors de la dernière opération d'engrillagement en 2013, le montant de 12€ l'are avait été acté. En prenant en compte l'inflation, il est proposé au Conseil municipal le montant de 15€/are protégé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés émet un avis favorable, à la clé de répartition du financement des travaux d'engrillagement des sections 09 et 23, soit 15€/are protégé pour les viticulteurs.

Point 10 : Nomination garde-chasse

Rapporteur : Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet un avis favorable à la demande de renouvellement de l'agrément du garde-chasse M. MULLER Julien, formulée par le président de la Société civile de chasse de Lièpvre, M. Roland DONZE, pour la durée du bail de chasse de 2024 à 2033.

Cet avis sera transmis à la Préfecture du Haut-Rhin.

Point 11 : Elections européennes du 09/06/2024

Le 9 juin prochain, auront lieu les Elections Européennes, la commune de Walbach nomme les personnes suivantes en tant que membres du bureau de vote :

Président : BETTER Philippe

Suppléant : BUECHER Jean-Paul

Assesseurs : THORR Fabienne, DIRINGER Thierry, FLICKINGER Michèle et FISCH André

Secrétaire : BERNAT Morgane

Tous les membres du bureau de vote devront être présents à 18h pour le dépouillement.

Un tableau des permanences du bureau de vote a été établi, voir document annexe.

Point 12 : Compte-rendu des Adjointes

Fabienne THORR : dresse le bilan de la journée de distribution des fleurs qui a eu lieu le samedi 11 mai, 19 personnes ont participé à la distribution et au rempotage (dont 15 étaient présentes au repas), il y eu 74 commandes pour 2 935 pots.

Le 13 avril, a eu lieu l'installation du nouveau Conseil Municipal des Jeunes, qui compte 7 membres, 3 garçons et 4 filles. Le nouveau Maire Junior est Lysandre SOUVANNE.

Fabienne THORR informe également les membres du Conseil que la quête pour la Ligue a commencé ; et que le projet du Relais Information Services en partenariat avec le Parc Naturel régional des Ballons de Vosges suit son cours, une maquette devrait bientôt nous être présentée. Il a vocation à remplacer le panneau d'information à l'entrée de la rue de la Mairie. Nous sommes en attente de connaître le coût d'un second panneau, à installer devant la salle polyvalente.

Jean-Paul BUECHER, donne connaissance aux Conseillers, d'une réunion avec Colmar Agglomération afin de préparer les différentes manifestations pour la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération en 2025.

Jean-Paul BUECHER rappelle que la Journée Citoyenne de Walbach se déroulera le samedi 01 juin. Il informe également les membres présents que lors de la Cérémonie du 8 mai, une délégation des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Vignoble était présente, 3 jeunes habitants de Walbach en font partie.

13

Le Maire, Philippe BETTER, fait un point sur les travaux de rénovation de l'église, les travaux sont pratiquement achevés, il reste des finitions à réaliser. Les dernières factures ne vont pas tarder à arriver.

Valérie SAVEY DUVAL pose la question du stationnement et de l'aménagement de l'espace le long de l'église qui mène à l'école.

M. le Maire répond qu'en attendant le réaménagement de cet espace, le stationnement n'est pas autorisé dans cette zone.

Fabienne THORR explique que le projet est en cours, c'est le Parc naturel régional des Ballons des Vosges qui est en charge de l'étude et le projet intégrera des places de stationnement du côté de la rue et non vers l'école, et un accès pour la mobilité douce sera privilégié.

M. le Maire indique que ces travaux devront intégrer le PTRTE (Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique) géré par l'EPCI, donc Colmar Agglomération, afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de la part de l'Agence de l'Eau.

Point 13 : Divers

M. le Maire présente les photos de la remorque pédagogique des JSP pour laquelle la commune de Walbach a versé une subvention.

Il informe les Conseillers qu'ils seront sollicités la première semaine de juillet pour distribuer le bulletin communal.

M. le Maire donne connaissance aux Conseillers de la tendance de la Dotation Globale de Fonctionnement sur les 4 dernières années qui a baissé de 5.30% depuis 2020.

Il informe également les membres du Conseil Municipal que la mairie a été destinataire d'un courrier du Club Vosgien de Colmar, qui propose d'entretenir le balisage des sentiers circulaires de Walbach pour la somme de 507.50€/an. Jusqu'à cette année, cet entretien était régi par une convention avec le SIVOM de Wintzenheim, qui a mis fin à cette collaboration, n'ayant plus la compétence tourisme.

M. le Maire va contacter le président du Club Vosgien afin d'avoir plus d'informations.

Point 14 : Demandes d'urbanisme**➤ Déclaration préalable :**

- REISSER Hélène : 9 rue de la Forêt : Installation d'une clôture
- MARY Fabien : 7 rue des Pommiers : Installation de panneaux photovoltaïques
- OREFICE Jean-Pierre : 40 a rue de la Forêt : Aménagement des combles avec fenêtres de toit

- **La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 24/06/2024 à 20h.**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 22h30.